



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

débits de tabac

Question au Gouvernement n° 3148

Texte de la question

CONTRAT D'AVENIR POUR LES BURALISTES

M. le président. La parole est à M. Richard Mallié, pour le groupe UMP.

M. Richard Mallié. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse au ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.

Monsieur le ministre, en fin d'année, vous nous avez donné une nouvelle fois la preuve que le Gouvernement était soucieux de tenir ses engagements. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) En signant avec le président de la confédération des buralistes, René Le Pape, le nouveau contrat d'avenir, vous avez montré à cette profession que le Gouvernement et la majorité étaient plus que jamais déterminés à soutenir et à accompagner le premier réseau de proximité de France, comme ils s'y étaient engagés.

M. Augustin Bonrepaux. Les élections approchent !

M. Richard Mallié. Ce nouveau contrat d'avenir, les buralistes l'attendaient depuis des mois. Je le sais d'autant plus que la mission qui m'a été confiée sur le sujet, m'a amené à rencontrer plus d'une centaine de ces professionnels dans près de quinze départements.

M. Albert Facon. Seulement ?

M. Richard Mallié. Lors de ces rencontres, l'inquiétude, la peur de l'avenir, se glissaient rapidement dans les conversations. Soyons clairs, en effet : si la majorité de la profession sait que l'interdiction de fumer dans les lieux publics, récemment annoncée par le Gouvernement, poursuit un objectif louable de santé publique, cette profession ne pouvait toutefois, et c'est légitime, accepter d'être la grande sacrifiée.

M. Jean Lassalle. C'est vrai.

M. Richard Mallié. À entendre certains collègues de l'opposition, qui proposaient des mesures radicales de prohibition du tabac sans offrir parallèlement aux débitants des solutions de soutien économique, il y avait effectivement de quoi être effrayé ! Vous avez, au contraire, eu le courage de prendre ce problème à bras-le-corps.

Avec ce nouveau contrat d'avenir, signé pour cinq années supplémentaires, vous offrez aux buralistes la visibilité sur l'avenir qu'ils attendaient, et que nous leur devons.

Afin que chaque buraliste de France puisse avoir connaissance du cœur de cet accord, pouvez-vous nous en exposer les principales dispositions et, surtout, nous indiquer selon quel calendrier il sera mis en œuvre ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.

M. Jean-François Copé, *ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.*

Monsieur le député, chacun se souvient de la légitime inquiétude qui avait été exprimée par les professionnels débitants de tabac à l'annonce de l'interdiction tout aussi légitime de fumer dans les lieux publics, décidée par le Premier ministre pour tenir compte des impératifs de santé publique que chacun sait.

Il était indispensable de leur apporter des réponses très concrètes et c'est ce qui a été fait grâce au travail exceptionnel qui a été accompli dans ce domaine : il y a suffisamment de sujets sur lesquels, mesdames et messieurs les députés, nous pouvons nous opposer pour ne pas saluer le travail réalisé en la matière par M.

Mallié en tant que parlementaire en mission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

À l'issue de cette concertation, nous avons signé, le 21 décembre dernier, avec M. Le Pape, président de la confédération des débiteurs de tabac, un protocole de contrat d'avenir qui va jusqu'en 2011 et qui apporte des réponses opérationnelles aux inquiétudes exprimées.

Premièrement, nous avons, grâce à vous, monsieur Mallié, procédé à l'évaluation du premier contrat d'avenir qui avait été signé en 2003. Elle montre que tous nos engagements ont été tenus. Nous avons veillé à ce que personne n'y perde, et il va de soi qu'il en ira de même pour la suite, avec toutefois quelques innovations.

Certes, l'enveloppe budgétaire reste la même, mais elle est concentrée sur les buralistes les plus exposés qui rencontrent des difficultés particulières, notamment les frontaliers.

Deuxièmement, nous avons fait en sorte que la rémunération des débiteurs de tabac augmente, ce qui ne s'était pas produit depuis 1976.

M. Jean Glavany. À l'euro près !

M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État. À l'euro près évidemment, monsieur Glavany, et je vous remercie de me rejoindre dans ce combat que j'aimerais que vous meniez plus souvent avec moi !

(*Sourires.*)

Troisièmement, nous avons veillé à apporter des aides à la diversification dans les missions de service public et, bien sûr, monsieur Mallié, à la modernisation des bureaux de tabac, en particulier grâce au crédit d'impôt qui a été adopté par les deux assemblées.

Le travail réalisé ensemble s'est accompli dans un esprit de responsabilité remarquable. Cela prouve que sur des sujets difficiles, il est possible de travailler dans un esprit de démocratie apaisé, ce qui, en l'espèce, était indispensable. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3148

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 janvier 2007